

■ **Carrelage Tomic**, à Montreux, CH-550-1022545-7
(FOSC du 09.02.2004, p. 14). Par décision du 8 décembre 2004,
le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a
prononcé la révocation de la faillite du titulaire. L'inscription est
rétablie comme ci-devant (FOSC du 07.02.2001).
Journal no 7183 du 30.06.2005
(02918898 / CH-550.1.022.545-7)